

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 mai 2012 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 20 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Christian Gravel directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Crabtree.

186-2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 187-2012

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET 16 AVRIL 2012

Sur la proposition de Jean Brousseau, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux du 2 et du 16 avril 2012 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 188-2012

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 du 3 mai 2012 et lot 3 du 3 mai 2012, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 195 095,40 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 2 du 3 mai 2012, d'une somme de 32 572,79 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

189-2012

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 avril 2012.

R 190-2012

BAIL POUR LOCATION D'UN LOCAL À L'AFÉAS RÉGIONALE

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer un bail avec l'AFÉAS RÉGIONALE pour un montant mensuel de 250 \$ excluant l'internet et le téléphone;

QUE le local situé en haut du garage municipal au 134, 12^e Rue soit mis à la disposition de l'organisme jusqu'à la fin des travaux du Manoir du Boisé Crabtree;

QUE suite au départ de l'infirmière rurale vers le Manoir du Boisé, le local libre au 412, 1^{re} Avenue soit mis à la disposition de l'AFEAS régionale;

ADOPTÉ

R 191-2012

CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice du service des loisirs, Annie Loyer à s'inscrire à la conférence annuelle du loisir qui se tiendra à Montréal du 3 au 5 octobre 2012 et d'assumer les frais qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 192-2012

MANDAT À PLANIA

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service du 30 avril 2012 de Plania préparé par Marie-Hélène Vallée, architecte-paysagiste afin de faire une mise à jour du plan d'aménagement du terrain de soccer et du tennis pour la somme de 2 800 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 193-2012

AUTORISATION À PRÉSENTER UN PROJET AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU LOISIR ET DU SPORT

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directrice des loisirs, Annie Loyer à présenter un projet dans le cadre du « Fonds de développement du sport et de l'activité physique »;

DE confirmer l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue pour ce projet.

ADOPTÉ

R 194-2012

PONT PAYANT POUR LA MAISON DES JEUNES

Le Conseil prend connaissance d'une (1) demande d'organisme à but non lucratif pour la tenue d'un pont payant, soit:

➤ Maison des Jeunes de Crabtree

ATTENDU QUE la municipalité a comme politique de n'autoriser que la tenue de deux (2) ponts payant par année;

ATTENDU QU'il y a seulement une (1) demande d'organisme et qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à un tirage;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attendre pour statuer sur le 2^e pont payant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la Maison des Jeunes de Crabtree à tenir un pont payant sur le territoire de la municipalité, en octobre 2012;

QUE cet organisme soit invité à communiquer avec la municipalité pour fixer la date de l'événement et les modalités de l'organisation;

QUE l'organisation soit avisée de porter une attention particulière à la sécurité, en se munissant de dossards visibles, de cônes et de barricades.

ADOPTÉ

R 195-2012

RÈGLEMENT 2012-214 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 98-026 RELATIF AUX CHIENS

Sur la proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2012-214 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 98-026 relatif aux chiens soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2012-214

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 98-026 RELATIF AUX CHIENS

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree veut modifier certaines dispositions du règlement relatif aux chiens afin d'empêcher certaines races de chiens sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a constaté certaines problématiques à la mise en application du nouveau projet de règlement 2012-207 adopté à la séance ordinaire du conseil municipal le 6 février 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2012-214 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement relatif aux chiens numéro 98-026, soit, et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 4.42 de la section 6 du règlement 98-026 relatif aux chiens dangereux est abrogé et remplacé par celle-ci :

Constitue une nuisance et est interdit en tout temps sur le territoire de la municipalité de Crabtree :

- 1) Un chien de race bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, American Pitt-bull-terrier (p.l h.) ou American Staffordshire terrier;
- 2) Un chien hybride issu d'un chien d'une race mentionnée au paragraphe 1) de cet article et d'un chien d'une autre race;
- 3) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien d'une des races mentionnées au paragraphe 1) du présent article;
- 4) Tout chien dangereux constitue une nuisance. Aux fins du présent règlement est réputé dangereux tout chien qui, sans provocation ni malice :

A mordu ou a attaqué une personne, qui se comporte pacifiquement et selon la loi, ou un autre animal, dont le gardien respecte le présent règlement, lui causant une blessure ayant nécessité une intervention médicale, telle qu'une plaie profonde ou multiple, une fracture, une lésion ou autre;

Se trouvant à l'extérieur du terrain où est situé le bâtiment occupé par son gardien ou à l'extérieur du véhicule de son gardien, mordu ou

attaque une personne ou un autre animal ou manifeste autrement de l'agressivité à l'endroit d'une personne en grondant, en montrant les crocs ou en agissant de toute autre manière qui indique que l'animal pourrait mordre ou attaquer une personne qui se comporte pacifiquement et selon la loi.

Tout chien mentionné précédemment dont le gardien a obtenu la licence prévue au présent règlement avant le 1 janvier 2012 est autorisé sur le territoire de la municipalité de Crabtree pourvu que son gardien respecte les conditions suivantes :

Produire un certificat d'un médecin vétérinaire attestant que son animal a été stérilisé;

Êtres gardés selon le cas, par le moyen d'un bâtiment, d'un enclos ou d'une laisse tel que stipulé à l'article 4.24 de ce même règlement;

Respecter les dispositifs de sécurité quant à la circulation de ces chiens tel que prescrit à l'article 4.25 de ce même règlement.

ARTICLE 3 – DISPOSITION FINALE

Le présent règlement abroge le règlement 2012-207 de la municipalité de Crabtree.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

R 196-2012

FORMATION SUR LOGICIEL OUTLOOK

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers le directeur général, Pierre Rondeau et la secrétaire-réceptionniste Marjolaine P. Joly à participer à une formation « Maîtrisez votre temps avec OUTLOOK » à Joliette le 7 juin et de défrayer les frais qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 197-2012

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR REPROFILER LE FOSSÉ DU CHEMIN ARCHAMBAULT

ATTENDU QUE le propriétaire du 1071, chemin Archambault souhaite faire nettoyer le fossé du chemin du côté ouest face à son pacage;

ATTENDU QUE notre directeur des travaux publics est allé constater et un nettoyage serait opportun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers :

QU'une demande soit faite au MTQ afin de nettoyer le fossé en bordure du 1071 chemin Archambault sur une longueur d'environ 40 mètres;

DE transmettre la demande à monsieur Pierre Thibault, directeur au centre de services du MTQ de Joliette.

ADOPTÉ

R 198-2012

SOUSSIONS POUR LA CARACTÉRISATION DE LA 2^E AVENUE ET LA 6^E RUE

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives à la caractérisation de la 2^e Avenue et de la 6^e Rue à savoir:

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
EXP	8 850,00 \$
LVM Technisol	17 180,29 \$
Solmatech inc.	6 950,00 \$

Le Conseil prend également connaissance du rapport du directeur des services techniques, Christian Gravel;

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de retenir la soumission de Solmatech inc. au prix de 6 950,00 \$, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 199-2012

MANDAT POUR ENTRETIEN DES BORNES-FONTAINES

ATTENDU QUE l'entité AQUA DATA rive nord, qui faisait l'entretien des bornes-fontaines pour la municipalité, n'existe plus;

ATTENDU QUE la maison mère AQUA DATA reprend les contrats de l'ancienne entité AQUA DATA RIVE NORD;

ATTENDU AQUA DATA a présenté une offre de service le 19 avril pour l'entretien du printemps et de l'automne 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service du 19 avril 2012, préparée par Nathalie Périche ingénieur, pour la somme de 10 700 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 200-2012

MANDAT POUR ARPENTAGE - TRAVAUX DU COURS D'EAU DU CHEMIN STE-MARIE

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service des arpenteurs-géomètres CASTONGUAY ROBITAILLE HARNOIS dans le cadre des travaux du cours d'eau du Trait-carré près du chemin Ste-Marie, tel que stipulé dans le courriel du 16 avril 2012 de Jérôme Harnois pour la somme 2 300 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 201-2012

MANDAT POUR ARPENTAGE DE LA 2^E AVENUE ET DE LA 6^E RUE

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service des arpenteurs géomètre CASTONGUAY ROBITAILLE HARNOIS dans le cadre des travaux de la 2^e Avenue et de la 6^e Rue tel que stipulé dans le courriel du 16 avril 2012 de Jérôme Harnois pour la somme 2 700 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 202-2012

CONGRÈS DE L'ADMQ

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général adjoint, Christian Gravel à s'inscrire au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec, du 6 au 8 juin 2012 et d'assumer les frais qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

203-2012

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE
AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-213**

Le secrétaire-trésorier adjoint fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement 2012-213 décrétant une dépense de 51 740 \$ et un emprunt de 51 740 \$ pour des travaux d'installation d'une conduite de gaz naturel dans le mini-parc industriel.

R 204-2012

TOURNOI DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB 2012

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat de quatre (4) billets au prix de 50 \$ chacun, pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb qui se tiendra le 2 juin prochain et d'y déléguer les membres du Conseil ou les employés intéressés.

ADOPTÉ

R 205-2012

DON AU RELAIS POUR LA VIE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don de 100 \$ au relais pour la vie de Notre-Dame-des-Prairies.

ADOPTÉ

R 206-2012

**DEMANDE D'APPUI - INIQUITÉ DANS LE FINANCEMENT DU
RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
LANAUDIÈRE**

ATTENDU la demande d'appui de madame Véronique Hivon, députée de Joliette, afin d'inviter les citoyens et citoyennes de la MRC de Joliette à signer une pétition réclamant l'équité en santé et services sociaux pour Lanaudière;

ATTENDU QUE pour être traité équitablement par rapport aux autres régions du Québec, il manque au réseau de santé et de services sociaux de Lanaudière;

- 42 millions de dollars par année pour le financement de ses programmes services, dont bénéficieraient notamment les centres hospitaliers et leurs urgences, les CLSC, les centres de réadaptation, les centres jeunesse ainsi que d'autres partenaires du réseau ;
- 60 médecins de famille à temps plein ;

ATTENDU QUE Lanaudière a connu la plus importante croissance démographique du Québec au cours des dernières années et que cette croissance tend à se poursuivre ;

ATTENDU QUE le mode d'allocation des ressources financières ne se fait pas suffisamment en fonction de la population à desservir ;

ATTENDU QUE les nouvelles ressources ajoutées ces dernières années n'ont pas corrigé l'iniquité interrégionale et que l'écart à la moyenne ne cesse de s'accroître ;

ATTENDU QUE tous les citoyens du Québec ont droit à des services de santé et services sociaux adéquats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'appuyer la demande de madame Véronique Hivon, députée provinciale de Joliette, en réclamant qu'en toute équité, le gouvernement du Québec mette fin au sous-financement chronique en matière de santé et de services sociaux dans Lanaudière.
- 2- D'inviter les citoyens et citoyennes de la municipalité de Crabtree à signer la pétition.
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à :
 - Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec;
 - Dr Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux;
 - Madame Véronique Hivon, députée de Joliette.
 -

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 32.

Denis Laporte, maire

Christian Gravel, directeur général
adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.